

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2021

Présents :

FORTUNE M – CARQUET M – PREVOT K – PLA B – GUIRAUD V – MIGNARD C
BONNET M.J – GERVASI A – CHARLEUX D – VILLELLAS F

Représentés : VARSABA B

Excusés : ADRAGNA J – LIGNERES O – TOULZA N

Secrétaire de séance : BONNET Marie-José.

1 – CREATION POSTE NON PERMANENT POUR LE REMPLACEMENT D'UN FONCTIONNAIRE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de remplacer un agent du service technique, en raison de sa mise en disponibilité.

Il propose de recruter un agent contractuel de droit public pour une durée de 18 mois, pour faire face temporairement à un besoin lié au remplacement d'un fonctionnaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

2 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU :

CONSIDERANT qu'à ce jour la Communauté de Communes du Minervois au Caroux n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

CONSIDERANT que l'élection du Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, a eu lieu le 16 juillet 2020,

CONSIDERANT qu'au vu de la situation hétérogène des 36 communes de l'intercommunalité en matière de document d'urbanisme (PLU intercommunal, PLU, carte communale ou absence de document d'urbanisme), un travail préparatoire au transfert de cette compétence serait nécessaire,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve actuellement sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CC du Minervois au Caroux au premier juillet 2021.

La séance est levée à 19 H 45.